

Chaumont, le 02 MARS 2026



ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2025

COMPTE RENDU

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le mardi 16 décembre 2025 à 11h, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne et en présence de M. Guillaume THIRARD, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, désigné par Mme le Préfet de la Haute-Marne pour la représenter dans ses attributions de commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne avec voix consultative.

➤ **Membres présents (44)**

Mmes Judith BUROT, Ode CHEVAILLIER, Amandine FOURNIER, Mélanie HEILMER, Angélique MASSELOT, Christelle PIOT, Marie-Claude SAGET-THYES, Caroline TRIPIED, Annick VERRON, MM. Bernard ADAM, Laurent AUBRIOT, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Jean-Pierre COLLIN, Denis DAILLET, Philippe DELBE, Gilbert DEPARDIEU, Frédéric FABRE, Jean-Marc FEVRE, Daniel FRIQUET, Joseph FUSTINONI, Yannick GOUGET, Laurent GOUVERNEUR, Jean-Philippe HORREARD, José LACOURT, Nicolas LACROIX, Fabrice LESEUR, Gilles LIEGEOIS, Jean-Baptiste MAIREL, Alain MALINGREY, Etienne MARASI, Jean-François MARECHAL, Philippe NOVAC, Jean-Philippe NUFFER, Richard PAPAZOGLU, Marc POINSIGNON, Pascal RENARD, Dominique SAVOLDELLI, Gérard THEODORIDES, Jacky THIEBLEMONT, Bruno TONON, Patrice TORRES, Jean-François VAN-HOORNE, Florent WEBER.

➤ **Membres excusés et représentés (7)**

Mmes Elodie FADEL, Christelle GAUVAIN,
MM. Claude CHATELOT, Yves CHAUVELOT, Patrick COLIN, Osmane LESEUR, Bertrand OLLIVIER.

➤ **Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (19)**

Mmes Pascale BELLIER, Nadège COLIN, Brigitte DEBRIENNE-JANEL, Marie-Annick LANDREA, Danielle SALEUR, Marie-Christine SILVESTRE, Eliane TROMMENSCHLAGER,
MM. Joël AGNUS, Didier CHANE, David COLIN, Eric CUNY, Bernard GUY, Michel HURSON, Jean-Paul HUVER, Thierry LAHAYE, Claude MALINGRE, Max MICHEL, Dominique POUGET, Damien THIÉRIOT.

➤ **Membres excusés (3)**

MM. Laurent LALLEMENT, Thierry PUSSIEUX.

➤ **Participaient également (14)**

Mmes Sandrine FRANTZ, Valérie REMENANT, B elinda RODRIGUES, Myl ene VANNET, Lucie VIAL,

MM. Olivier DARONDEAU, Lucas DELATTRE, Vincent HOTTO, Eric LAFON, Jean MASSON, Dominique PIOT, Christophe POIRSON, Nicolas SERRAND, Alain SOLARY, Guillaume THIRARD.

44 membres sont pr esents, 7 sont repr esent es et 19 excus es ayant donn e un pouvoir non nominatif soit 300 voix sur 363. La r egle de quorum est satisfaite, l'assembl e g en erale peut valablement d eliberer.

Propos introductif de Monsieur le Pr esident

M. le Pr esident ouvre l'assembl e g en erale en rappelant que l'assembl e g en erale de fin d'ann ee permet de pr eparer l'activit e du GIP Haute-Marne pour l'ann ee  a venir en le dotant d'un budget pr evisionnel et d'un programme d'activit e.

Les propositions faites s'inscrivent dans la continuit e de 2024 et 2025.

Trois sujets vont  tre d ebattus qui  chappent aux comp etences du conseil d'administration et du comit e ex ecutif :

- E-Meuse Sant e (participation 2025),
- Partenariat SDIS (ajustement des enveloppes du contrat),
- SOLIHA 52, pour un soutien   l'am elioration de l'habitat pour les foyers les plus modestes.

Retour sur les 25 ans du GIP

Le 3 d ecembre 2025, les GIP Haute-Marne et Objectif Meuse ont f et e leurs 25 ans d'existence des dans les locaux de l'ANDRA.

M. le Pr esident remercie l'ANDRA d'avoir accueilli dans ses locaux sur Saudron, cet  v enement positif, cordial et r esolument tourn e vers l'avenir.

Ce f ut l'occasion de montrer l' tendue des actions du GIP Haute-Marne et de rappeler que les groupements sont l'incarnation d'un pacte durable, fondateur, pacte qui s'est nou e entre les territoires de Meuse, de Haute-Marne et la Nation.

Ce pacte se noue autour d'une ambition majeure pour la politique  nerg etique du pays : trouver une solution fiable et p erenne pour la gestion des d echets radioactifs   haute activit e et   vie longue.

Cette solution c'est CIGEO, un projet qui porte des enjeux multiples pour notre territoire : scientifiques, environnementaux,  thiques, territoriaux et financiers.

Ce pacte s'articule autour de trois exigences : s uret e - transparence - accompagnement  conomique de nos territoires :

- La s uret e est la priorit e et doit  tre au c oeur du projet CIGEO. Le travail r ealis e par l'ANDRA m erite ici d' tre clairement salu e.
- La transparence est une exigence politique et soci etale, c'est aussi une condition indispensable pour l'acceptation locale de CIGEO.
- L'accompagnement du territoire est une exigence pos e d es la gen ese de ce projet.

Cet accompagnement par les GIP est un engagement p erenne, il n'a jamais  t e envisag e comme une mesure temporaire ou transitoire.

Les GIP ont donc vocation   perdurer durant la construction et l'exploitation de CIGEO.

Op eration Championne   Chevillon

La soci ete Championne   Chevillon, de pr es de 100 salari es, produit des champignons de Paris dans 18 cellules, Ce sont des produits tr es pris es. Pour autant, compte tenu de l'ampleur des investissements pass es, le groupe est trop endett e. Le GIP Haute-Marne s'est associ e   une op eration de refinancement par rachat du site.

Ainsi, le conseil d'administration du 25 novembre 2025 a statué sur la création d'une SEM, la SEM Immobilière du Grand Saint-Dizier Der & Vallées.

L'actionnaire majoritaire de cette nouvelle filiale est la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées. La CCI via sa filiale S2i et le GIP viennent compléter le tour de table.

Cette société disposera ainsi d'un capital social de 500 K€ et d'apports en comptes courants de 430 K€. Elle pourra par conséquent lever des emprunts bancaires.

La SEM va pouvoir procéder au rachat du site de Chevillon pour 2,77 M€ (estimation des Domaines). La société Championne rachètera ensuite progressivement son site via un contrat de crédit-bail à travers les loyers.

Avec ses partenaires, le GIP Haute-Marne prouve une nouvelle fois qu'il est en mesure de participer à des opérations spécifiques pour apporter des solutions aux entreprises du territoire.

Décisions de l'Assemblée Générale

Budget initial 2026 (délibération 25-11)

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Le tableau 1 présente les emplois pour 2026. Il est donc prévu d'employer cinq personnes ETPT (équivalent temps plein travaillé), dont un collaborateur mis à disposition par le Conseil Départemental de la Haute-Marne et quatre personnels en propre.

Le tableau 2 présente le compte de résultat prévisionnel. Les charges se décomposent en trois parties : les frais de personnel pour 400.000 €, les charges de fonctionnement pour 1.200.000 € (dont les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que d'éventuelles pertes sur créances irrécouvrables pour 900.000 €) et les interventions pour 24.100.000 €. Le total des charges s'élève à 25.700.000 €.

A noter qu'à compter de l'exercice 2026, les dotations aux communes et EPCI à fiscalité propre incluses en tout ou partie dans le rayon des 10 km seront versées directement par l'ASNR chargée de collecter les produits du tarif d'accompagnement.

Les produits se décomposent en deux parties : le tarif "accompagnement" est estimé à 24.957.499 € et les produits divers de gestion courante à 310.000 € (remboursement de trop perçu de subventions, intérêts perçus sur les prêts, produits exceptionnels). Le total des produits s'élève à 25.267.499 €.

Le tarif d'accompagnement 2026 (24.957.499 €) est inférieur au produit de la taxe d'accompagnement 2025 (27.873.252 €) de 2.915.753 €. Cet écart correspond aux dotations des 10 km versées directement aux bénéficiaires sans transiter par le budget du GIP.

La différence entre les recettes et les charges fait apparaître une perte prévisionnelle de 432.501 €. Compte tenu des dotations et reprises aux amortissements et aux provisions, l'insuffisance d'autofinancement est de 232.501 €.

Les dépenses d'investissement (3.015.000 €) se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 3.000.000 €. Les recettes d'investissement de 1.300.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

L'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale indique un prélèvement sur le fonds de roulement de 1.947.501 € (total des emplois 3.247.501 € contre total des ressources 1.300.000 €). Ce prélèvement est assumable au regard du Fonds de Roulement Prévisionnel à la fin de l'exercice 2025 (76 654 384 €).

Pour rappel, conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le GIP Haute-Marne doit tenir une comptabilité des engagements sans pour autant être soumis à la tenue d'une comptabilité budgétaire complète (avec autorisations de programmes et crédits de

paiement). Ainsi, les montants détaillés des engagements établis à la fin de l'exercice feront l'objet d'une publication en annexe du compte financier 2025.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter le budget initial 2026.

Programme d'activité 2026 (délibération 25-12)

L'assemblée générale décide d'adopter le programme d'activité 2026.

Le programme d'activité 2026 proposé contient 32 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il reprend l'essentiel des dispositifs du programme d'activité 2025 et fait évoluer l'action relative aux maisons médicales en élargissant les bénéficiaires aux professionnels de santé :

- Action 26-21 - "Maison médicales"

Cette action a pour objectif d'accompagner les projets de maisons médicales portés par des collectivités ou sous maîtrise d'ouvrage privée.

Sont éligibles :

- les acquisitions et les rénovations ;
- les études des investissements listés ci-dessus.

Les projets publics sont éligibles sur l'ensemble du territoire haut-marnais (40 % maximum en ZP / 20 % HZP) et sur la zone de proximité pour les projets privés (20 %).

La délégation du comité exécutif est limitée à 400.000 €.

E-Meuse Santé : transformer la santé au service de tous par l'innovation numérique et organisationnelle – budget 2025 (délibération 25-13)

L'assemblée générale décide d'engager une subvention de 15 %, dans la limite de 300.000 € pour le budget 2025 d'e-Meuse Santé attendu à 2.068.334 € TTC porté par le conseil départemental de la Meuse.

La participation effective du GIP Haute-Marne (subvention versée) sur la période 2021 à 2025 ne pourra pas être supérieure à la participation effective sur la même période du GIP Objectif Meuse.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

Partenariat SDIS - 2024-2029 - Modification (délibération 25-14)

L'assemblée générale décide de se positionner favorablement sur le correctif au partenariat 2024-2029 concernant des projets de réhabilitations ou de constructions de bâtiments de centres d'incendie et de secours portés par le SDIS 52.

Ces projets sont :

Intitulé	Montant (€ HT)	Subvention (€)	Taux	Année de réalisation	Priorité
Réhabilitation ou reconstruction du centre d'incendie et de secours de Saint-Dizier	7.620.000	2.286.000	30%	2026	1
Reconstruction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Nogent	2.308.000	461.600	20%	2026	1
Aménagement du centre d'incendie et de secours de Châteauvillain	301.000	60.200	20%	2025	1
Extension des bâtiments de la cité des sapeurs-pompiers de Chaumont	350.000	70.000	20%	2026	2
TOTAL	10.579.000	2.877.800			

Le partenariat 2024-2029 avec le SDIS comporte 4 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 10.579.000 € HT avec un volume global de subvention de 2.877.800 €.

La décision de l'assemblée générale, concernant ce partenariat, ne vaut pas accord de financement. Chacune des cinq opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en conseil d'administration.

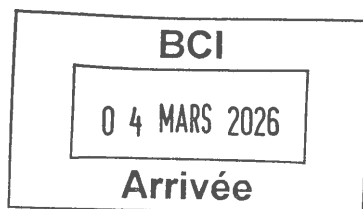
HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 - renforcement des moyens d'intervention (délibération 25-15)

L'assemblée générale décide de renforcer des moyens d'intervention de l'association HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 à travers une participation à la caisse d'avance sur subvention sous la forme d'une avance remboursable de 25 %, dans la limite de 500.000 € pour les budgets 2026 à 2029 attendus globalement à 1.950.000 € HT.

Cette avance pourra être versée à HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 à hauteur de 300.000 € en 2026 et pour 200.000 € en 2027.

Cette avance est remboursable au bout de la troisième année au rythme de perception par HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 des subventions préfinancées.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.



Le Président

Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 31 décembre 2025 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 73,2 M€ compte tenu du résultat prévisionnel 2025 de -3,1 M€.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser s'élève à 35,6 M€ (hors les 21,2 M€ d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restants disponibles à fin 2025 s'élèvent à 37,6 M€.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 DECEMBRE 2025	N° 25-11
OBJET : Budget initial 2026	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	44 (272 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (300 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Le tableau 1 présente les emplois pour 2026. Il est donc prévu d'employer cinq personnes ETPT (équivalent temps plein travaillé), dont un collaborateur mis à disposition par le Conseil Départemental de la Haute-Marne et quatre personnels en propre.

Le tableau 2 présente le compte de résultat prévisionnel. Les charges se décomposent en trois parties : les frais de personnel pour 400.000 €, les charges de fonctionnement pour 1.200.000 € (dont les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que d'éventuelles pertes sur créances irrécouvrables pour 900.000 €) et les interventions pour 24.100.000 €. Le total des charges s'élève à 25.700.000 €.

A noter qu'à compter de l'exercice 2026, les dotations aux communes et EPCI à fiscalité propre incluses en tout ou partie dans le rayon des 10 km seront versées directement par l'ASNR chargée de collecter les produits du tarif d'accompagnement.

Les produits se décomposent en deux parties : le tarif "accompagnement" est estimé à 24.957.499 € et les produits divers de gestion courante à 310.000 € (remboursement de trop perçu de subventions, intérêts perçus sur les prêts, produits exceptionnels). Le total des produits s'élève à 25.267.499 €.

Le tarif d'accompagnement 2026 (24.957.499 €) est inférieur au produit de la taxe d'accompagnement 2025 (27.873.252 €) de 2.915.753 €. Cet écart correspond aux dotations des 10 km versées directement aux bénéficiaires sans transiter par le budget du GIP.

La différence entre les recettes et les charges fait apparaître une perte prévisionnelle de 432.501 €. Compte tenu des dotations et reprises aux amortissements et aux provisions, l'insuffisance d'autofinancement est de 232.501 €.

Les dépenses d'investissement (3.015.000 €) se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 3.000.000 €. Les recettes d'investissement de 1.300.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

L'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale indique un prélèvement sur le fonds de roulement de 1.947.501 € (total des emplois 3.247.501 € contre total des ressources 1.300.000 €). Ce prélèvement est assumable au regard du Fonds de Roulement Prévisionnel à la fin de l'exercice 2025 (76 654 384 €).

Pour rappel, conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), le GIP Haute-Marne doit tenir une comptabilité des engagements sans pour autant être soumis à la tenue d'une comptabilité budgétaire complète (avec autorisations de programmes et crédits de paiement). Ainsi, les montants détaillés des engagements établis à la fin de l'exercice feront l'objet d'une publication en annexe du compte financier 2025.

Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les prévisions budgétaires suivantes :

- Niveau d'emploi prévisionnel :
 - o 5 ETPT
- Compte de résultat prévisionnel :
 - o 400.000 € de charges de personnel
 - o 1.200.000 € de charges de fonctionnement
 - o 24.100.000 € de charges d'intervention
 - o 25.267.499 € de produits
 - o 432.501 € de perte patrimoniale
- Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale
 - o 232.501 € d'insuffisance d'autofinancement
 - o 3.247.501 € d'emplois
 - o 1.300.000 € de ressources
 - o -1.947.501 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 300 VOIX POUR
DECIDE**

d'adopter les prévisions budgétaires suivantes :

- Niveau d'emploi prévisionnel :
 - o 5 ETPT
- Compte de résultat prévisionnel :
 - o 400.000 € de charges de personnel
 - o 1.200.000 € de charges de fonctionnement
 - o 24.100.000 € de charges d'intervention
 - o 25.267.499 € de produits
 - o 432.501 € de perte patrimoniale
- Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale
 - o 232.501 € d'insuffisance d'autofinancement
 - o 3.247.501 € d'emplois
 - o 1.300.000 € de ressources
 - o -1.947.501 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement, le**

Chaumont, le

02 MARS 2026

LE PRESIDENT

BCI

04 MARS 2026

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 DECEMBRE 2025	N° 25-12
OBJET : Programme d'activité 2026	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	44 (272 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (300 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Proposition de programme d'activité 2026

Le programme d'activité 2026 proposé contient 32 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il reprend l'essentiel des dispositifs du programme d'activité 2025 et fait évoluer l'action relative aux maisons médicales en élargissant les bénéficiaires aux professionnels de santé :

- Action 26-21 - "Maison médicales"

Cette action a pour objectif d'accompagner les projets de maisons médicales portés par des collectivités ou sous maîtrise d'ouvrage privée.

Sont éligibles :

- les acquisitions et les rénovations ;
- les études des investissements listés ci-dessus.


Les projets publics sont éligibles sur l'ensemble du territoire haut-marnais (40 % maximum en ZP / 20 % HZP) et sur la zone de proximité pour les projets privés (20 %).

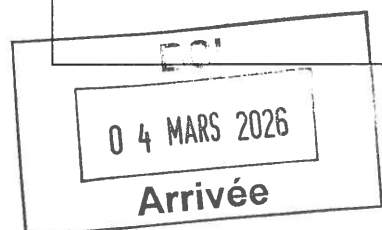
La délégation du comité exécutif est limitée à 400.000 €.

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2026 joint en annexe.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 300 VOIX POUR
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2026 joint en annexe

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 02 MARS 2026 LE PRESIDENT 



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 DECEMBRE 2025	N° 25-13
OBJET : E-Meuse Santé : transformer la santé au service de tous par l'innovation numérique et organisationnelle – budget 2025	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	44 (272 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (300 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Le projet e-Meuse Santé a été présenté en 2019 à l'appel à projet « Territoires d'innovation » initié par le Gouvernement sous la responsabilité de la Banque des Territoires. Cette candidature a été portée par le Département de la Meuse avec l'appui du CEA, de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

e-Meuse Santé est un programme conçu pour assurer l'accès à des soins de qualité, le développement de la prévention et le maintien à domicile, grâce à des organisations innovantes et performantes.

Ce projet, basé sur le développement des usages du numérique en santé, mobilise l'ensemble des acteurs du département de la Meuse et de la région Grand Est autour d'expérimentations concrètes : professionnels de santé et du secteur médico-social, représentants des associations de patients, entrepreneurs, chercheurs, établissements de soins et financeurs. Ils sont rassemblés pour concevoir des parcours de soins/santé adaptés.

Ces ambitions ont été depuis confortées par les orientations prises au niveau national (par exemple le Virage numérique de la Stratégie de transformation du système de santé) et dans le Grand Est (notamment le Projet Régional de Santé 2018-2028).

Un consortium a été mis en place associant l'ensemble des parties prenantes autour du porteur qui reste le Département de la Meuse. Cet accord de consortium définit les règles de responsabilités, les structures de gouvernance (assemblée, comité exécutif, collèges, comité de suivi, coordinateur, équipe d'appui, conseil consultatif d'experts externes), les modalités de fonctionnement financier, les règles de propriété intellectuelle et les principes de confidentialité.

e-Meuse santé est un projet à 10 ans qui se décline en 14 actions :

- sept actions d'innovation organisées en quatre axes :
 - Prévention et dépistage,
 - Accès aux soins,
 - Prise en charge et suivi des maladies chroniques,
 - Autonomie au domicile.
- sept actions socles pérennes et évolutives en support aux actions d'innovation.

Les actions d'innovation représentent 52 % du budget et les actions socles 48 %.

Financièrement, l'accord de consortium prévoit que le porteur, le conseil départemental de la Meuse, appelle les financements.

Quatre maîtres d'ouvrage associés sont responsables de la mise en œuvre des actions :

- Conseil départemental de la Meuse,
- GHT Cœur Grand Est,
- Pulsy (groupement régional d'appui au développement de la e-santé),
- Région Grand Est.

Le porteur ventile les financements sur les opérateurs qui réalisent les actions via les maîtres d'ouvrage associés.

Les financements sollicités auprès du GIP Haute-Marne concernent les actions socles qui sont transversales et les actions d'innovation déployées sur la Haute-Marne.

Le projet à 10 ans se décompose en trois phases de trois, trois et quatre ans.

Le groupement s'est positionné le 10 juillet 2020 favorablement sur la première phase (2021-2023) en accordant une aide de 7 %, dans la limite de 450.000 €, sur un budget de 6.840.000 € HT.

L'assemblée générale du 16 décembre 2024 a engagé une subvention de 7 %, dans la limite de 240.000 € pour le budget 2024 d'e-Meuse Santé attendu à 3.305.882 € TTC porté par le conseil départemental de la Meuse.

Le conseil départemental de la Meuse sollicite le GIP Haute-Marne pour le budget 2025 estimé à 2.068.334 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée générale du groupement d'engager une subvention de 15 %, dans la limite de 300.000 € pour le budget 2025 d'e-Meuse Santé attendu à 2.068.334 € TTC porté par le conseil départemental de la Meuse.

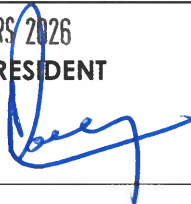
La participation effective du GIP Haute-Marne (subvention versée) sur la période 2021 à 2025 ne pourra pas être supérieure à la participation effective sur la même période du GIP Objectif Meuse.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 300 VOIX POUR
DECIDE**

d'engager une subvention de 15 %, dans la limite de 300.000 € pour le budget 2025 d'e-Meuse Santé attendu à 2.068.334 € TTC porté par le conseil départemental de la Meuse.

La participation effective du GIP Haute-Marne (subvention versée) sur la période 2021 à 2025 ne pourra pas être supérieure à la participation effective sur la même période du GIP Objectif Meuse.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 02 MARS 2026 LE PRESIDENT 
BCI	
04 MARS 2026	
Arrivée	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 DECEMBRE 2025	N° 25-14
OBJET : Partenariat SDIS - 2024-2029 - Modification	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	44 (272 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (300 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Marne doit faire face à d'importants projets immobiliers pour maintenir un maillage du territoire en terme de centres d'incendie et de secours. Ces opérations concernent des réhabilitations ou des constructions de bâtiments.

A ce titre, le GIP Haute-Marne a souhaité proposer un partenariat sur la période 2024-2029.

Par délibération n°24-09 prise le 16 décembre 2024, le GIP Haute-Marne avait validé un accord de principe pour ce partenariat. Cet accord portait sur un montant total de travaux HT de 10.726.000 € et un montant total de subvention de 2.921.000 €.

Cette décision nécessite un correctif relatif à la répartition des aides entre les cinq opérations.

Il est proposé à l'assemblée générale de se positionner favorablement sur le correctif au partenariat 2024-2029 concernant des projets de réhabilitations ou de constructions de bâtiments de centres d'incendie et de secours portés par le SDIS 52.

Ces projets sont :

Intitulé	Montant (€ HT)	Subvention (€)	Taux	Année de réalisation	Priorité
Réhabilitation ou reconstruction du centre d'incendie et de secours de Saint-Dizier	7.620.000	2.286.000	30%	2026	1
Reconstruction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Nogent	2.308.000	461.600	20%	2026	1
Aménagement du centre d'incendie et de secours de Châteauvillain	301.000	60.200	20%	2025	1
Extension des bâtiments de la cité des sapeurs-pompiers de Chaumont	350.000	70.000	20%	2026	2
TOTAL	10.579.000	2.887.800			

Le partenariat 2024-2029 avec le SDIS comporte 4 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 10.579.000 € HT avec un volume global de subvention de 2.877.800 €.

La décision de l'assemblée générale, concernant ce partenariat, ne vaut pas accord de financement. Chacune des cinq opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en conseil d'administration.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 300 VOIX POUR
DECIDE**

de se positionner favorablement sur le correctif au partenariat 2024-2029 concernant des projets de réhabilitations ou de constructions de bâtiments de centres d'incendie et de secours portés par le SDIS 52.

Ces projets sont :

Intitulé	Montant (€ HT)	Subvention (€)	Taux	Année de réalisation	Priorité
Réhabilitation ou reconstruction du centre d'incendie et de secours de Saint-Dizier	7.620.000	2.286.000	30%	2026	1
Reconstruction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Nogent	2.308.000	461.600	20%	2026	1
Aménagement du centre d'incendie et de secours de Châteauvillain	301.000	60.200	20%	2025	1
Extension des bâtiments de la cité des sapeurs-pompiers de Chaumont	350.000	70.000	20%	2026	2
TOTAL	10.579.000	2.877.800			

Le partenariat 2024-2029 avec le SDIS comporte 4 opérations chiffrées. Leur coût total s'élève à 10.579.000 € HT avec un volume global de subvention de 2.877.800 €.

La décision de l'assemblée générale, concernant ce partenariat, ne vaut pas accord de financement. Chacune des cinq opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement, le

Chaumont, le 02 MARS 2026
LE PRESIDENT

BCI

04 MARS 2026

Arrivée

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 DECEMBRE 2025	N° 25-15
OBJET : HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 - renforcement des moyens d'intervention	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	44 (272 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	26 (26 voix)
Total des membres présents ou représentés	70 (300 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0

HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 est une association à but non lucratif (loi 1901) agréée Service Social d'intérêt Général, dont la vocation est de contribuer à la mise en œuvre du droit au logement dans le parc privé. Inscrite dans l'économie sociale et solidaire, elle est au service des particuliers et des collectivités locales, pour l'amélioration de l'habitat et de l'environnement, avec une priorité d'action en faveur des personnes les plus défavorisées.

Durant l'année 2024, l'activité HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 s'est traduite par un impact social de 1.070 ménages accompagnés pour 1.605 dossiers instruits et 11.560.430 € de subventions (Etat, caisses de retraites, collectivité) mobilisées. Ces aides ont rendu possible, pour ces bénéficiaires, la réalisation de travaux liés à la précarité énergétique, à l'autonomie mais aussi l'insalubrité. L'impact économique pour l'artisanat local est de 21 M€ HT de travaux, soit environ 340 équivalents temps plein, majoritairement situés en Haute-Marne (17 M€ HT sur les 21 M€ HT).

Ce haut niveau d'accompagnement des habitants de la Haute-Marne s'explique en partie par un service spécifique développé par l'association depuis des années : l'avance des subventions publiques auprès des ménages (fonds sous mandat).

Cette avance permet :

- aux ménages modestes et très modestes de ne payer que le reste à charge ;
- donc d'envisager des projets plus ambitieux ;
- d'augmenter la moyenne des travaux par dossier ;
- d'accroître le chiffre d'affaires des entreprises locales, qui par ailleurs sont payées sous 10 jours après facturation ;
- au total, de mettre en place un accompagnement financier sécurisant au service des habitants et des artisans.

Le mode opératoire implique :

- l'existence d'une ligne de trésorerie de 500.000 € créée à partir de fonds propres (450 K€) et de prêts extérieurs :
 - 150 K€ de la SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété aidant les personnes modestes à accéder à la propriété, en préfinançant des aides et subventions pour des travaux ou le redressement de copropriétés fragiles, en partenariat avec les collectivités locales) ;
 - 170 K€ de SOLIHA 89 ;
 - 80 K€ du CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme bureau d'études en développement local intervenant avec une équipe de collaborateurs spécialisés en urbanisme, habitat et planification stratégique).
- un service dédié au sein de SOLIHA 52 pour la gestion et le suivi des dossiers (1,5 ETP) ;
- une rotation permanente des fonds impliquant une vigilance accrue lors de la réception des chantiers.

Le GIP Haute-Marne est sollicité pour venir abonder la caisse d'avance d'HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52, permettant ainsi la sécurisation du dispositif d'avance de subvention des ménages modestes et très modestes.

La demande est motivée par deux raisons principales :

- le montant moyen des aides attribuées par l'Etat ayant augmenté de 20 % en moyenne des dernières années, le dispositif est de plus en plus sollicité, ce qui le fragilise ;

- l'association ne doit plus dépendre de ses partenaires (SACICAP, SOLIHA 89, CDHU) qui ont tous fait valoir le fait leur volonté à terme de récupérer leurs fonds.

Il est proposé à l'assemblée générale du groupement de renforcer des moyens d'intervention de l'association HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 à travers une participation à la caisse d'avance sur subvention sous la forme d'une avance remboursable de 25 %, dans la limite de 500.000 € pour les budgets 2026 à 2029 attendus globalement à 1.950.000 € HT.

Cette avance est remboursable au bout de la troisième année au rythme de perception par HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 des subventions préfinancées.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 300 VOIX POUR
DECIDE**

de renforcer des moyens d'intervention de l'association HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 à travers une participation à la caisse d'avance sur subvention sous la forme d'une avance remboursable de 25 %, dans la limite de 500.000 € pour les budgets 2026 à 2029 attendus globalement à 1.950.000 € HT.

Cette avance pourra être versée à HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 à hauteur de 300.000 € en 2026 et pour 200.000 € en 2027.

Cette avance est remboursable au bout de la troisième année au rythme de perception par HABITAT ET DEVELOPPEMENT - SOLIHA 52 des subventions préfinancées.

La décision s'inscrirait dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

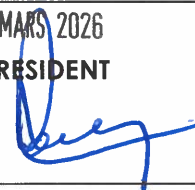
RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
au Commissaire du Gouvernement, le**

Chaumont, le

02 MARS 2026

LE PRESIDENT



BCI

04 MARS 2026

Arrivée